



Occitanie

« *Architecture et territoires* »

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER OU MATERIEL POUR UNE ACTION

L'Ordre des architectes Occitanie souhaite soutenir les structures associatives et les collectifs dont les actions contribuent à la valorisation de l'architecture et du métier d'architecte sur le territoire.

Le Conseil de l'ordre a mis en place :

- un budget spécifique pour aider à financer des actions locales.
- un accompagnement en support par le chargé de communication & d'animation du territoire du CROA.

L'enveloppe financière globale annuelle est de 10 000€ pour l'ensemble de la région Occitanie, constituée de 13 départements. L'Ordre souhaite encourager la diversité des actions sur le territoire. Ainsi, les demandes de soutien qui ne seront pas sélectionnées cette année pourront être renouvelées l'année suivante.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Les soutiens financiers sont destinés à permettre la réalisation d'une action, d'un projet, d'envergure locale, départementale voire régionale, centrés sur la valorisation de l'architecture et du métier d'architecte auprès du Grand Public.

L'Ordre examine toutes les demandes de soutiens financiers selon deux critères de sélection : l'intérêt même du projet et sa capacité à toucher le Grand public.

CALENDRIER

Les demandes de soutien sont examinées selon un calendrier précis que les demandeurs doivent respecter et anticiper :

- Date limite de réception des dossiers : le 26/04/2019
- Commission d'attribution : **conseil du 13/05/2019**

Sont déclarés irrecevables et ne peuvent donc être soumis :

- **tout dossier ne comportant pas l'ensemble des documents demandés,**
- **tout projet achevé avant son examen,**



CONSTITUTION DU DOSSIER

- le formulaire de demande de soutien dûment rempli (ci-joint),
- une lettre précisant les principaux objectifs de l'action (signée, datée et identifiée par le responsable de la structure),
- un dossier précisant les objectifs du projet : descriptif, contenu, préprogramme...
- un budget prévisionnel détaillé de l'action, mentionnant les partenaires financiers et les subventions sollicitées.

Si de précédentes actions et/ou éditions ont déjà eu lieu :

- le budget détaillé
- le compte-rendu de la manifestation ou des activités de l'année écoulée, incluant des données chiffrées (fréquentation, nombre d'auteurs accueillis, articles de presse significatifs...)

VERSEMENT DU SOUTIEN FINANCIER

Les dossiers sont tous présentés au Conseil. Après examen du dossier, le Conseil peut ou non accorder le soutien financier. **À l'issue du Conseil, une réponse est communiquée dans les plus brefs délais aux demandeurs.**

Après validation du Conseil, le versement du soutien financier s'effectue une fois la convention stipulant les engagements de chacun, complétée et signée.

CONTACT

La demande est à envoyer par courriel à ncruxent@architectes.org

Pour tout renseignements :

**Norian Cruxent
CROA Occitanie
Chargé de communication et animation du territoire
04 67 22 47 13**